

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 25 mars 2024, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge arrière de 5,86 mètres pour la résidence au lieu de 7 mètres.

- ✓ **Adresse :** 232, 12^e Rue

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Fait à Montmagny, ce 8^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

La greffière,



M^{re} Karine Simard, avocate